

**L'Orspere-Samdarra**

Observatoire Santé mentale, Vulnérabilités et Sociétés

vous invite à la journée d'étude

**VULNÉRABILITÉS  
ET DEMANDE D'ASILE**

**MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017**

Grand amphithéâtre du palais Hirsch

Université Lumière Lyon II

Les directives européennes Procédures (Directive 2013/33/UE) transposées en droit interne soulignent la nécessité d'évaluer et de prendre en compte la vulnérabilité des demandeurs d'asile. Appliquée en France lors de la réforme de juillet 2015, la question de la vulnérabilité devient centrale dans la procédure d'asile.

Que recouvre la notion de vulnérabilité ? Comment l'évaluer ? Qui sont les personnes dites vulnérables ? La directive Procédures établit une liste, non exhaustive, de critères de vulnérabilité des demandeurs « du fait notamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, d'un handicap, d'une maladie grave, de troubles mentaux, ou de conséquences de tortures, de viols, ou d'autres formes graves de violences psychologiques, physiques ou sexuelles ». Quel est l'effet de cette détection sur la procédure de demande d'asile ? Quid des personnes qui ne sont pas considérées vulnérables ? Les procédures de détection, telles qu'elles ont été mises en place, permettent-elles de diagnostiquer des vulnérabilités peu visibles mais bien présentes ? Qu'en est-il de la prise en compte de la souffrance psychique et de l'accès aux soins en santé mentale ?

Du côté des personnes migrantes concernées, il existe un enjeu à faire valoir ses souffrances. Les dispositifs cliniques qui travaillent à la restauration de la subjectivité mettent en avant le fait que les personnes rencontrées en consultation sont souvent résilientes. Le fait d'apposer le qualificatif de vulnérable à la personne ne risque-t-il pas de l'« incapaciter » ? N'y a-t-il pas un risque de stigmatisation ? Ou bien au contraire, cela offre-t-il la possibilité d'un processus de reconnaissance sociale ?

Du côté des professionnels de santé, il existe un réel malaise à rédiger des certificats de vulnérabilité. Certains critiquent une instrumentalisation de la pratique clinique à des fins politiques et dénoncent le risque de discriminer certains demandeurs d'asile par rapport à d'autres. Les soignants craignent d'être débordés par des démarches administratives.

## Qui sommes-nous ?

L'Orspere-Samdarra est un observatoire national sur les thématiques de santé mentale et vulnérabilités, dirigé par Halima Zeroug-Vial, médecin psychiatre. L'équipe pluridisciplinaire travaille sur les problématiques qui lient santé mentale et questions sociales. L'Orspere-Samdarra édite notamment la revue *Rhizome* et porte le diplôme universitaire « santé, société, migration ».

## Contact

Orspere-Samdarra  
Centre Hospitalier Le Vinatier  
95 Boulevard Pinel  
69678 Bron Cedex  
Tél. 04.37.91.53.90  
orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr

● **Inscription à la journée d'étude sur le site :**  
<http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra>

## 8h30: Accueil des participants

### 9h: Introduction de la journée

**Halima Zeroug-Vial**, psychiatre,  
directrice de l'Orspere-Samdarra

### **9h30 - 11h : Quelles vulnérabilités chez les demandeurs d'asile ?**

« **Approche anthropologique  
des parcours des migrants et  
leurs vulnérabilités** »

**Evelyne Ritaine**, directrice de  
recherche associée, Centre  
Emile Durkheim, Sciences Po  
Bordeaux

« **Précarisation de l'accueil et  
vulnérabilités des demandeurs  
d'asile** »

**Yvan Couriol**, directeur du  
Centre Provisoire  
d'hébergement, Entraide Pierre  
Valdo et animateur de la Corra  
(Coordination réfugiés Rhône-  
Alpes)

« **La vulnérabilité peut-elle être  
une catégorie  
administrative?** »

**Nicolas Chambon**, sociologue,  
responsable recherche Orspere-  
Samdarra, Centre Max Weber  
(Lyon)

*Discutante* : **Gwen Le Goff**,  
directrice adjointe Orspere-  
Samdarra

### 11h - 11h30 : Pause

## **11h30 - 13h00 : La vulnérabilité dans la réforme de l'asile du 29 juillet 2015**

« **La vulnérabilité dans le  
régime d'asile européen  
commun: de sa  
conceptualisation à sa  
détection** »

**Joanna Pétin**, docteure en droit  
(Paris)

« **La prise en compte des  
vulnérabilités de santé par le  
service médical de l'OFII** »

**Thanh Le-Luong**, directrice du  
pôle santé, Ofii (Paris)

**Philippe Truze**, médecin  
coordonateur, OFII (Marseille)

« **La prise en compte des  
vulnérabilités par l'OFPPRA dans  
la procédure de demande  
d'asile** »

**Coralie Capdeboscq**, référente  
« vulnérabilités », OFPPRA (Paris)

*Discutante* : **Christelle Palluel**,  
docteure en droit et ATER à la  
faculté de Droit et de Science  
politique de Lyon II

### 13h00 - 14h15 : Pause repas

**14h15 - 16h30 : De la détection  
de la vulnérabilité psychique  
aux soins en santé mentale ?**

« **Le maillage interinstitutionnel  
hébergement-soin pour une  
meilleure orientation en santé  
mentale** »

**Sidonie Emonnet**, travailleuse  
sociale, association FOL74

**Céline Chabert**, infirmière EMPP,  
CHS de la Savoie

« **Enjeux et questionnements  
éthiques autour de la rédaction  
du certificat de vulnérabilité** »

**Emmanuel Venet**, psychiatre,  
responsable de la PASS du CH Le  
Vinatier (Bron)

« **La détection de la  
vulnérabilité et ensuite ?** »

**Laure Wolmark**, psychologue,  
Comede (Paris)

*Discutant* : **Roman Pétrouchine**,  
pédopsychiatre, Orspere-  
Samdarra

### 16h - 16h20 : Pause

**16h20 - 17h30 : La prise en  
compte de la vulnérabilité des  
réfugiés syriens à la frontière  
Syro-Irakienne**

« **Expérience des réfugiés  
syriens au Liban: au-delà du  
traumatisme** »

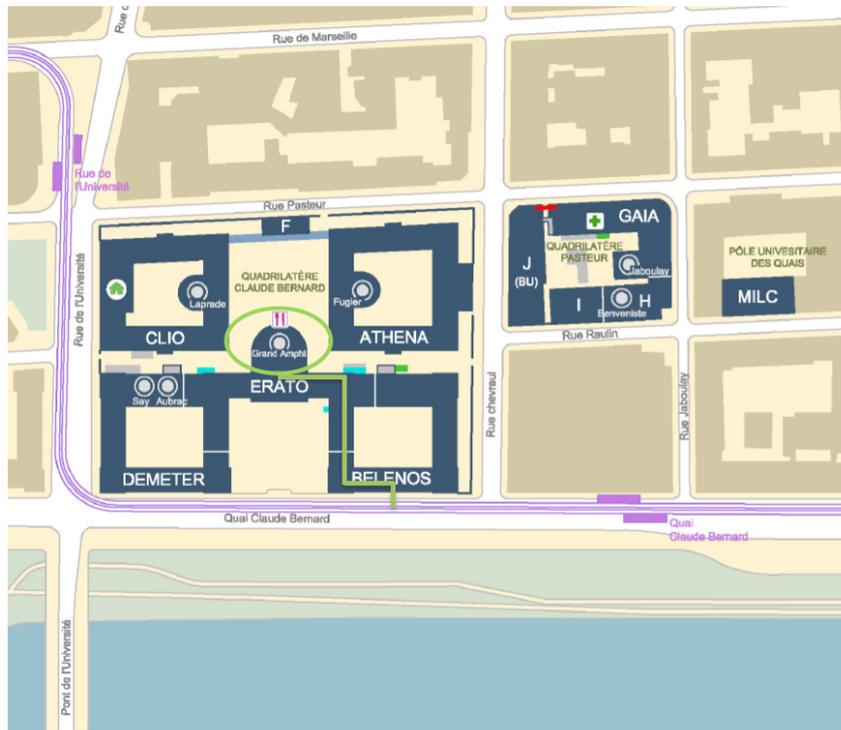
**Hala Kerbage-Hariri**, psychiatre,  
Beyrouth, Liban

« **Expérience des réfugiés au  
Liban et en Irak : au-delà du  
traumatisme** »

**Sami Richa**, psychiatre,  
Beyrouth, Liban

### 17h30 : Fin de la journée

# Informations pratiques



Grand amphithéâtre du Palais Hirsch- Université Lumière Lyon 2  
18 Quai Claude Bernard Lyon 7<sup>ème</sup>

## Itinéraires

### **En train**

Depuis la gare de Lyon Part-Dieu, prendre le tram ligne T1 direction Perrache/Debourg jusqu'à l'arrêt «Quai Claude Bernard».

Depuis la gare de Perrache, prendre le tram ligne T1 direction IUT- Feyssine jusqu'à l'arrêt «Quai Claude Bernard».

### **En avion**

À l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, prendre la navette Rhônexpress jusqu'à la gare de Lyon Part-Dieu puis le tram ligne T1 direction Perrache jusqu'à l'arrêt «Quai Claude Bernard».

## Hébergement

### **Hôtel du Helder \*\***

38 Rue de Marseille, 69007 Lyon  
04 78 61 61 61—Chambre simple à partir de 61€ petit déjeuner inclus

### **Hôtel Ibis Lyon Centre \*\***

51 Rue de l'Université, 69007 Lyon  
04 78 72 78 42 Chambre simple à partir de 110€

### **Hôtel Du Simplon \*\***

11 Rue Duhamel, 69002 Lyon  
04 78 37 41 00 Chambre simple de 55€ à 65€

## Restauration

Restaurant Renaissance : 29 rue Chevreul - 07 70 53 11 94

Restaurant La Faluche : 53 Rue de la Marseille - 04 78 58 32 21

Bar des Olivier : 35 Rue Chevreul - 04 37 66 30 79

La fourmière : 15, Rue Salomon Reinach - 04 72 73 24 60

Pepejo : 35 Rue de l'université - 04 37 28 97 98

Les Fac's : 22, quai Claude Bernard - 04 78 72 31 68

Cafeterias du CROUS : 16 quai Claude Bernard